

Edition du 'REVEIL DU NORD' 116 bis, rue de Paris, LILLE. Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9<sup>e</sup>)

Le Nordiste

BUREAU ROUBAIX 45, Rue de la Gare, 45. TOURCOING 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

La plus forte vente de la région Directeur : Eug. GUILLAUME

Pour sauver le Franc Clôture de notre Souscription pour la Contribution Volontaire

ELLE A PRODUIT 151.954 fr. 24

Le 17 avril dernier, seul de la Presse française, montrant ainsi l'exemple, le 'REVEIL DU NORD' ouvrait une grande souscription populaire pour la contribution volontaire en faveur du redressement de notre franc.

Dans nos départements septentrionaux, aux populations si laborieuses, nos appels répétés ne pouvaient que trouver un puissant écho. De partout, surtout provenant des humbles, les contributions de toutes importances nous parvenaient durant un mois, défilant, pour notre souscription, montrant ainsi la volonté du Peuple du Nord, d'aider le Pays à sortir des difficultés passagères dans lesquelles il se débat.

Les dix listes que nous avons successivement publiées ont prouvé que nos appels n'avaient pas été vains. Conformément à notre règlement, notre souscription a été close mercredi 19 mai, à minuit. Nous publions donc aujourd'hui notre onzième et dernière liste, et ce n'est pas sans satisfaction que nous constatons que notre souscription a produit la coquette somme de 151.954 fr. 24.

Inutile de souligner que les envois qui nous parviendront encore seront remis directement, comme nous l'avons annoncé, à la Préfecture du Nord.

Ce n'est pas sans fierté que nous enregistrons le succès obtenu. Ce n'est pas sans joie non plus que nous avons vu des centaines de souscripteurs se joindre à nous pour apporter leur concours, si modeste fut-il, à la grande œuvre de salut public.

C'est pourquoi, à tous ceux qui ont imité notre exemple, à tous ceux qui ont répondu à nos appels, nous adressons l'expression de notre profonde gratitude, et de nos plus sincères remerciements.

Puisse le grand mouvement, à la tête duquel nous nous sommes placés, atteindre son but, et contribuer à sauver notre devise, et par voie de conséquence, le Pays.

En tout cas, quel qu'il arrive, avec vous, généreux souscripteurs, nous avons conscience d'avoir fait notre devoir, tout notre devoir.

A tous ceux qui nous ont aidés dans notre tâche, encore une fois merci !

LA ONZIÈME ET DERNIÈRE LISTE

Table listing donors and amounts for the 11th list. Includes 'Fédération des Amicales laïques', 'Produit jet organisé par Gaugnet', 'M. Palfart Rémy', etc.

Table listing donors and amounts for the 11th list. Includes 'Un Cheminot de la Délivrance à Lomme', 'Association des Anciens Elèves de l'Ecole publique', etc.

Total de la onzième liste : 1.554,75

Total des dix premières listes : 150.397,49

Total général : 151.954,24

LA DÉFENSE DE NOTRE FRANC SE POURSUIT

Hier, samedi, la livre a de nouveau baissé de 154,50 à 149,25

Les résolutions prises par le Gouvernement pour la défense du franc continuent d'avoir un effet direct sur le marché des changes. La livre et le dollar ont subi un nouveau recul hier.

La devise anglaise qui avait eu vendredi, pour cours de 154,50 et le dollar 51,80 ont baissé respectivement pendant la journée d'hier samedi jusqu'à 149,25 et 50,70.

Par suite de circonstances regrettables le franc belge a, de son côté, dégringolé de quelques crans. Il a terminé à 93,50 contre 105,05 vendredi.

En tous cas il apparaît nettement que les mesures prises pour le redressement de notre devise sont couronnées de résultats très appréciables.

Cet effort du Gouvernement se prolongera d'autant mieux que la masse de manœuvre de 100 millions, — soit 3 milliards de francs au cours actuel — reste intacte.

Le ressort d'autre part que cette action reçoit l'appui considérable de la Banque de France, qui agit efficacement le ministre des Finances dans la lutte qu'il a courageusement engagée.

Le Gouvernement dispose de moyens puissants

Nous avons dit hier qu'un accord complet avait été réalisé entre le Gouvernement et la Banque de France en vue du redressement du franc. Ajoutons aujourd'hui que l'encaisse-or de la Banque de France qui atteint 1 milliard 700 millions, viendra renforcer, le cas échéant, l'action de la masse de manœuvre. Elle servira de garantie aux opérations que le Gouvernement compte engager avec les établissements financiers de places étrangères, notamment avec New-York.

Les projets de M. R. Péret

M. Raoul Péret a fait des déclarations très intéressantes à l'un de nos confrères parisiens. Il a déclaré notamment que le franc ne serait révalorisé définitivement que quand nos finances se seraient assainies.

Je travaille, a poursuivi le ministre des finances, dans cet ordre d'idées à un projet de conversion volontaire de la dette. Je songe aussi à créer une taxe d'amortissement. La loi sur l'expectation des capitaux a pu être utile. Aujourd'hui, elle nous gêne dans notre défense du franc. J'étudie les moyens propres à rendre aux capitaux une liberté de manœuvre qui ne pourra que nous être profitable. Mais des précautions sont à prendre.

Pour le carnet de coupons, il est évident que mieux vaudrait ne pas le créer et utiliser les 50 millions que couvrirait l'impression des coupons à renforcer le nombre des contrôleurs. Ceux-ci sont débordés et les rentrées d'impôts s'en ressentent.

NOTRE RÉSERVE D'OR DÉPASSE CELLE DE TOUS LES ETATS EUROPÉENS

Il est intéressant de noter qu'à l'heure actuelle la France est un des pays d'Europe qui possèdent le plus d'or en réserve, soit dans les caves de la Banque de France ou momentanément dans celles de l'étranger, ainsi que ce dernier bilan en fait foi.

Table showing gold reserves in millions of francs for various countries: France (5.548), Grèce (1.884), Portugal (1.884), Angleterre (3.659), Italie (893), Belgique (374), Norvège (206), Danemark (208), Roumanie (50), Espagne (2.537), Suède (321), Hollande (891), Suisse (418).

Ainsi notre pays, dont la devise nationale vient d'être si fortement attaquée, est, celui qui possède à cette heure, la plus forte réserve d'or.

Cette constatation ne peut à la fois que nous rassurer et nous rassurer.

LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE

RENTREE DES CHAMBRES JEUDI PROCHAIN

Il est probable que dès la rentrée du Parlement, fixée à jeudi prochain 27 mai, s'ouvrira à la Chambre un débat sur la situation financière. Plusieurs interpellations ont été déjà déposées à ce sujet. Elles sont actuellement au nombre de 6 et émanent de MM. René Richard, sur les accords de Washington; Nogaro, sur la chute du franc; Paganon, sur l'application du plan Dawes; Vincent Auriol et Blum, sur la chute du franc; Chastenet, sur la crise des changes; Margain, sur les fluctuations du franc.

UN DRAME DANS UNE PÉNICHE A HARNES

Deux amants se sont livrés une lutte féroce qui s'est terminée par la mort de la femme

Vendredi 21 mai, dans la matinée, la police municipale d'Harnes était informée qu'une baigneuse, la dame Milon, n'avait pas été vue à bord de son bateau stationné au rivage d'Harnes, lieu dit « Le Quai » depuis plus d'une journée.

Après avoir avisé le Parquet de Béthune et la gendarmerie de Lens, M. le docteur Lecat, médecin légiste à Billy-Montigny, fut désigné pour procéder à l'autopsie. Pendant ce temps les gendarmes continuaient l'enquête.

Le corps de la défunte fut découvert dans le lit de la péniche. Elle avait été étranglée. Les deux amants furent arrêtés.

Après avoir avisé le Parquet de Béthune et la gendarmerie de Lens, M. le docteur Lecat, médecin légiste à Billy-Montigny, fut désigné pour procéder à l'autopsie. Pendant ce temps les gendarmes continuaient l'enquête.

Le corps de la défunte fut découvert dans le lit de la péniche. Elle avait été étranglée. Les deux amants furent arrêtés.

Après avoir avisé le Parquet de Béthune et la gendarmerie de Lens, M. le docteur Lecat, médecin légiste à Billy-Montigny, fut désigné pour procéder à l'autopsie. Pendant ce temps les gendarmes continuaient l'enquête.

Le corps de la défunte fut découvert dans le lit de la péniche. Elle avait été étranglée. Les deux amants furent arrêtés.

Après avoir avisé le Parquet de Béthune et la gendarmerie de Lens, M. le docteur Lecat, médecin légiste à Billy-Montigny, fut désigné pour procéder à l'autopsie. Pendant ce temps les gendarmes continuaient l'enquête.

Le corps de la défunte fut découvert dans le lit de la péniche. Elle avait été étranglée. Les deux amants furent arrêtés.

Après avoir avisé le Parquet de Béthune et la gendarmerie de Lens, M. le docteur Lecat, médecin légiste à Billy-Montigny, fut désigné pour procéder à l'autopsie. Pendant ce temps les gendarmes continuaient l'enquête.

Le corps de la défunte fut découvert dans le lit de la péniche. Elle avait été étranglée. Les deux amants furent arrêtés.

Après avoir avisé le Parquet de Béthune et la gendarmerie de Lens, M. le docteur Lecat, médecin légiste à Billy-Montigny, fut désigné pour procéder à l'autopsie. Pendant ce temps les gendarmes continuaient l'enquête.

Le corps de la défunte fut découvert dans le lit de la péniche. Elle avait été étranglée. Les deux amants furent arrêtés.

Après avoir avisé le Parquet de Béthune et la gendarmerie de Lens, M. le docteur Lecat, médecin légiste à Billy-Montigny, fut désigné pour procéder à l'autopsie. Pendant ce temps les gendarmes continuaient l'enquête.

Le corps de la défunte fut découvert dans le lit de la péniche. Elle avait été étranglée. Les deux amants furent arrêtés.

Après avoir avisé le Parquet de Béthune et la gendarmerie de Lens, M. le docteur Lecat, médecin légiste à Billy-Montigny, fut désigné pour procéder à l'autopsie. Pendant ce temps les gendarmes continuaient l'enquête.

Le corps de la défunte fut découvert dans le lit de la péniche. Elle avait été étranglée. Les deux amants furent arrêtés.

Après avoir avisé le Parquet de Béthune et la gendarmerie de Lens, M. le docteur Lecat, médecin légiste à Billy-Montigny, fut désigné pour procéder à l'autopsie. Pendant ce temps les gendarmes continuaient l'enquête.

Le corps de la défunte fut découvert dans le lit de la péniche. Elle avait été étranglée. Les deux amants furent arrêtés.

Après avoir avisé le Parquet de Béthune et la gendarmerie de Lens, M. le docteur Lecat, médecin légiste à Billy-Montigny, fut désigné pour procéder à l'autopsie. Pendant ce temps les gendarmes continuaient l'enquête.

Le corps de la défunte fut découvert dans le lit de la péniche. Elle avait été étranglée. Les deux amants furent arrêtés.

Après avoir avisé le Parquet de Béthune et la gendarmerie de Lens, M. le docteur Lecat, médecin légiste à Billy-Montigny, fut désigné pour procéder à l'autopsie. Pendant ce temps les gendarmes continuaient l'enquête.

Le corps de la défunte fut découvert dans le lit de la péniche. Elle avait été étranglée. Les deux amants furent arrêtés.

Après avoir avisé le Parquet de Béthune et la gendarmerie de Lens, M. le docteur Lecat, médecin légiste à Billy-Montigny, fut désigné pour procéder à l'autopsie. Pendant ce temps les gendarmes continuaient l'enquête.

Le corps de la défunte fut découvert dans le lit de la péniche. Elle avait été étranglée. Les deux amants furent arrêtés.

Après avoir avisé le Parquet de Béthune et la gendarmerie de Lens, M. le docteur Lecat, médecin légiste à Billy-Montigny, fut désigné pour procéder à l'autopsie. Pendant ce temps les gendarmes continuaient l'enquête.

Le corps de la défunte fut découvert dans le lit de la péniche. Elle avait été étranglée. Les deux amants furent arrêtés.

Le III<sup>ème</sup> Critérium Cycliste du Nord de la France

242 KILOMETRES ::: 135 ENGAGES PLUS DE 10.000 FRANCS DE PRIX

C'est aujourd'hui dimanche que se disputera la splendide épreuve classique organisée par le 'REVEIL DU NORD'

C'est ce matin à 8 h. 30 précises que sera donné à la Porte de Bathune le départ du CRITERIUM CYCLISTE DU NORD DE LA FRANCE organisé par notre journal, sous les règlements de l'U. V. F. Tout comme les années précédentes l'épreuve s'annonce d'une importance particulière et les routiers se sont engagés en nombre dans une recrudescence d'organisation de courses cyclistes provoquée par les fêtes de la Pentecôte.



VADECASTELLE

Il s'agit de notre grande région sportive nordiste et c'est la participation de l'immense populaire que se va pas manquer de déclencher dans le « Pays Noir » et dans les Flandres notre super épreuve.

Que des braves vont écarter tout au long du parcours, que de cris d'admiration vont sortir des poitrines de grands et petits et que sera-ce lorsque le petit gars du « patelin » passera entre les rangs serrés de ses compatriotes, alors se sera pas seulement les encouragements ordinaires, ce sera du délire, voire même de l'attendrissement.

Mais la ne s'arrête pas le vil intérêt suscité par notre Critérium. Bien mieux la qualité a marché de pair avec la quantité.

Le nombre de participants est si nombreux que nous ne pouvons nous empêcher d'affirmer que notre compétition a réuni la plus grande masse de concurrents que le « Réveil du Nord » ait jamais vue.

Est-il besoin de rappeler les triomphes antérieurs de Noni Chéreau, de L. LONPESSE, de PERRAIN Julien, le « chérubin » des Lillois, l'homme qui traine sa queue soulevée la palme en de vantant de quelques minu les son plus proche adversaire, Paris-Antin est son der nier fait d'armes.

Félix GOETHALS vient de la victoire, dont les retenir ses victoires ont fait une grande, une des plus belles figures du sport cycliste.

Florin VAN DENBERGHE, PARMENTIER, VAIER, BLEVACQUES, SCHOONYANS, Jérôme DECLERCQ, LEBRUN et tant d'autres ont été droit aux citations, mais sur lesquels nous ne pouvons nous étendre tant la place nous est particulièrement distribuée.

Qu'ils ne nous en vantent pas et, du reste, les populations se chargeront de reconnaître leurs mérites. Ainsi donc ce que nous ne pouvons entreprendre la grande foule le fera.

Et maintenant que tous les regards se tournent vers ces « vaillants », ils sont déjà à présent à la tâche et tout au long des 242 kilomètres ce sera la furieuse bataille qui décidera de celui qui aura l'honneur d'inscrire son nom au glorieux palmarès de notre CRITERIUM du III<sup>ème</sup> du Nord.

Quelle sera-t-elle ? Question bien épineuse, impossible à résoudre. Aussi nos souhaits de réussite iront vers tous et que le meilleur gagne.

Jean DESMARET.

Les engagés

- 1 DEKESTER Julien, LILLE. 2 DEBOUAX Charles, LILLE. 3 PATTY Marceau, LILLE. 4 DUBOIS Léonard, LILLE. 5 BUIZET Louis, LILLE. 6 DUVENT Victor, MARCHIENNES. 7 PANTÉ Pierre, LOOS. 8 DESMETRE Albert, LILLE. 9 DEBRILLANES Achille, HALLUIN. 10 LEPOUTRE Jean, LILLE. 11 GARDOT Emile, RONCHIN. 12 COX Marcel, LAMBERSART. 13 DELVAUX Gustave, LAMBERSART. 14 BRUN Léon, LILLE. 15 BLONDIAU Henri, LILLE. 16 BONTE Jean, LILLE. 17 VERMESHEN Emile, HELLEMES. 18 OUBANNE Stéphen, LILLE. 19 QUHATEL Gustave, LILLE. 20 ROSE Gaston, EMMERIN. 21 GOMBERT Henri, BAUBOURN. 22 DEVIDER Julien, LA MAURDINE. 23 DECLERCQ Maurice, PREMESQUES. 24 LENE Jean, LILLE.

- 25 COPPENS Léon, LILLE. 26 WANNIN Jules, LILLE. 27 SCHOONYANS Romi, CROIX. 28 DELPORT Henri, TOURCOING. 29 WATTEL Louis, HELLEMES. 30 CASTELAIN Robert, PREMESQUES. 31 DEBORTIER François, ROUBAIX. 32 HEUGHE André, LESQUIN. 33 HEUGHE Henri, LESQUIN. 34 VERMESCH Léon, PONT-DE-NIEPPE. 35 DECLERCQ Jérôme, IWUY. 36 VAN BRUANE Armario, WATTRELOS. 37 VAN DAEL Joseph, ARRAS. 38 WALTERS Joseph, BRUAY. 39 LEMANG Julien, LILLE. 40 DE NEEF Henri, LOOS. 41 POLI André, HAUBOURDIN. 42 SONNAERT Maurice, LOOS. 43 DUTHIEUX Michel, LILLE. 44 HOUART Arthur, WALLIGNIES. 45 SEGUIN Marceau, DUNKERQUE. 46 IMPINES René, DUNKERQUE. 47 BOUDEVEL Arsène, DUNKERQUE. 48 VANBOSSEL Roger, DUNKERQUE. 49 RADERNE Marcel, CALAIS. 50 VAN BRUSSEL Raymond, FLERS-BOURG. 51 LAMPAERT Maurice, BILLY-MONTIGNY. 52 LAMPAERT Georges, BILLY-MONTIGNY. 53 ALEXANDRE Julien, LOUMES. 54 DEMOOR Lucien, MARCQ-EN-BARCEUL. 55 PHILIPS Henri, MARCQ-EN-BARCEUL. 56 DEBACKER Albert, MARCQ-EN-BARCEUL. 57 DUJARDIN Marc, MARCQ-EN-BARCEUL. 58 NUTTENS Yvo, WATTRELOS. 59 COLSBAERT Henri, NEUVILLE. 60 DERMOMELLE Pierre, FLERS. 61 COULON Joseph, NEUVILLE. 62 LAPAUV Victor, LILLE. 63 BAILLEUL Léon ROUBAIX. 64 DEVLAMMINGE Germain, ROUBAIX. 65 GHYSSELS Eloi, ROUBAIX. 66 HEFFINCKY Maurice, ROUBAIX. 67 SANGTORUM Georges, ROUBAIX. 68 MARON Henri, ROUBAIX. 69 TUTTENS Guillaume, WATTRELOS. 70 VANDENBERGHE Albert, WASQUEHAL. 71 VANDENBERGHE Fl., ARMENTIERES. 72 FLENOIS Augustin, CARVIN. 73 LALLEZ Pierre, CARVIN. 74 SOUDRY Ferdinand, LILLE. 75 DEL PROPOSTO Pierre, CONDE. 76 LAUVERIER Alfred, LEERS. 77 BOURSIER Albert, TOURCOING. 78 TKOZ Robert, AVION. 79 BRIDEL Henri, LILLE. 80 BAUCHY André, ARMENTIERES. 81 SPEER Pierre, LOOS. 82 DEBUYTER Georges, TOURCOING. 83 MILON Donat, SAINT-OMER. 84 MULLIEZ Albert, TOURCOING. 85 VANDERAPPAULE Louis, TOURCOING. 86 VOET René, TOURCOING. 87 BARTHELEMY, ANOR. 88 DUPOURTRY, ANOR. 89 POUPAR Julien, ROUBAIX. 90 VANPOUCK Gustave, ROUBAIX. 91 VANDERHAEGHEN Joseph, MAUBEUGE. 92 SALOMÉ Robert, SAINT-OMER. 93 VERSCHATSE ROMÉ, BILLY-MONTIGNY. 94 SCHIERS Félix, LOMBE. 95 CAROUL Charles, NIVELLE. 96 MEIGNOTTE Marcel, COURRIERES. 97 VERVAECKE Aidor, CROIX. 98 LAU Marceau, HELLEMES. 99 LUICKY Jules, BRIAY-ARTOIS. 100 BAR Maurice, LILLE. 101 VAN BRUANE Adolphe, WATTRELOS. 102 VANDERHAEGHEN Joseph, MAUBEUGE. 103 SANTER Ernest, BOUSSOIS. 104 VANDERHAEGHEN Joseph, MAUBEUGE. 105 SALOME Robert, SAINT-OMER. 106 VERSCHATSE ROMÉ, BILLY-MONTIGNY. 107 SCHIERS Félix, LOMBE. 108 CAROUL Charles, NIVELLE. 109 MEIGNOTTE Marcel, COURRIERES. 110 VERVAECKE Aidor, CROIX. 111 LAU Marceau, HELLEMES. 112 LUICKY Jules, BRIAY-ARTOIS. 113 BAR Maurice, LILLE. 114 VAN BRUANE Adolphe, WATTRELOS. 115 VANDERHAEGHEN Joseph, MAUBEUGE. 116 SANTER Ernest, BOUSSOIS. 117 VANDERHAEGHEN Joseph, MAUBEUGE. 118 HOMMERMAN Pierre, BONDUES. 119 HOUF Arthur, LENS. 120 HONT Florent, LILLE. 121 MANTY Louis, DUNKERQUE. 122 RYCKEBOENG Julien, ZUYDCOOTE. 123 CASTELAIN Charles, PREMESQUES. 124 VERGEMER M., FOUQUIERES-L-LENS. 125 TIEREY Louis, LILLE. 126 PHILIPPE L., MARPENT. 127 PINARDEL Jean, LESQUIN. 128 LEBRUN Marcel, WATTRELOS. 129 VERAECKE Jean, HALLUIN. 130 GHYSSELS Léonard, HELLEMES. 131 BRITTEN Théodore, AUCHEL. 132 PARMENTIER Léon, HALLUIN. 133 RERRY Gaston, HALLUIN. 134 AMAND Auguste, ROUDROY. 135 SCHERPEEL Marcel, FOUQUIERES-LEZ-LENS.

Les marques Rysel, D. E. M. - Walter. - Le Nordiste. Libellule - Meteor. Champion. - Génicot. - Olympique. - Aiglon. - Lemahieu. - Automoteur. - Desmette. - Duloir. - Delage. - Griffon. - Knockart. - Le Nordiste. - Peugeot. - Trésor. - Lemang. - Thomann. - La Française. - Altitou. - La France. - Denis. - Oiga. - Audemarite. - Baert. - Lotcia. - Lapize. - Vermeulen. - Aiglon.

Les pneumatiques Différentes marques de boyaux seront représentées dans cette épreuve. Citons parmi elles : POUCHOIS, HUTCHINSON, DUNLOP, WOLBER, RUSSEL, EXCELSIOR, BERGOUAN.

Lire la suite en « Journée Sportive »

ÉCRASE PAR SON CHARIOT A ARQUES

Vendredi, à 15 heures, le nommé Guillaume Clément, cultivateur et entrepreneur de charroi d'arbres à Arques, étant assis sur son chariot au lieu dit « Le Champ du Sable » à Arques, n'a pu retenir son cheval assez vite. Une des roues du chariot descendit le talus de la route et culbuta, renversant également Guillaume qui fut tué sur place par l'une des roues, il fut recouvert à son domicile avec l'auto de M. Vannerville d'Arques.

TUES PAR UN OBUS PRES DE PERONNE

Les frères Wlowski, âgés de 24 et 25 ans, Polonais, récupérateurs, travaillaient à Blaches, près de « Cronne », au déchargement d'un obus sur terrazzo découvert, lors d'un trench à fait explosion. Les deux frères ont été tués.

L'ODIEUX ACTE D'UN JEUNE CHENAPAN A RACHES

Une fillette de onze ans qu'il menaçait de mort, fut sa victime

Une fillette de 11 ans, Germaine Peulens, dont les parents demeurent à Waziers, était venue chez sa sœur, au hameau des Tombettes. L'enfant rencontra là une petite camarade, Renée Labout, du même âge, fille d'un cultivateur.

Toutes deux déclinaient alors de se rendre, pour y jouer, dans une pâture voisine. A peine les deux fillettes étaient-elles arrivées, que surgissant de derrière un arbre qui le cachait, un individu se précipita en courant vers elles.

Effrayée, la petite Renée Labout s'enfuit, cependant que l'homme empoignait Germaine Peulens et la terrassait. Et comme l'enfant poussait des cris, le dégoûtant personnage, brandissant une faucille, menaçait de l'éventrer si elle criait ou opposait la moindre résistance. Terrifié, la pauvre petite dut subir les odieuses violences du misérable.

Le misérable ose nier Une fois son forfait accompli, ce dernier abandonna l'enfant et rappliqua près de la porte. Mais la petite camarade de Germaine avait donné l'alarme et prévenu son père, Auguste Labout, 31 ans, qui arriva précipitamment, accompagné de son frère Victor.

Les deux hommes, aussitôt se mirent à la recherche de l'individu qui avait disparu. Au bout de dix minutes, ils le rejoignirent alors qu'il toutes jambes, il s'enfuyait vers Rost-Wareppin.

Solennement maintenu par MM. Labout, le coupable fut conduit à la Mairie de Raches. C'est un sieur Ernest Olivier, 39 ans, domicilié à Frais-Marais. Il était venu cueillir de l'herbe dans la pâture où se trouvaient les deux fillettes.

Malgré les charges accablantes et les témoignages très précis de la petite victime et de sa compagnie, l'ison a opposé des dénégations. L'en a pas moins été arrêté, déferé au Parquet et écroué à la maison d'arrêt de Cuncy.

Quant à Germaine Peulens, elle a été examinée par le docteur Robillet, qui a constaté que l'enfant avait été complètement violée.

Un acquittement général termine l'affaire de Camphin-en-Carembault

Nous avons longuement entretenu nos lecteurs de cette mystérieuse affaire de Camphin-en-Carembault, dans laquelle se trouvaient impliqués le sieur Ernest Olivier, anciens boulangers et le sieur Grauwil.

Ces derniers ont comparu hier devant le tribunal correctionnel de Lille. Olivier a déclaré aux juges, que l'agression dont avait été victime le sieur Raymond, avait été simulée avec l'assentiment de ce dernier, pour s'approprier une somme de 20.000 francs en pièces d'argent qu'il avait recueillie pour des trafiquants.

Ceux-ci étaient les quatre motocyclistes qu'on n'a jamais retrouvés pas plus d'ailleurs que le sieur Raymond.

Pour se prêter à cette mystification, Olivier devait à ces 3.000 francs.

Aucun d'entre eux n'étant retenu à la charge des inculpés, le tribunal les a acquittés, purement et simplement.

GREVE-PROTESTATION CONTRE LA VIE CHÈRE

Pour protester contre l'inflation croissante au coût de la vie, l'Union Départementale Régulière des Syndicats Ouvriers des Bouches-du-Nord organise une grève de 24 heures qui aura lieu dans une dizaine de jours.

Un adversaire du désarmement

LORD ROBERT OCEIL

délégué de la Grande Bretagne à la Société des Nations et qui est l'adversaire de la thèse française du désarmement soutenue par Paul Boncour.

LA VIE QUI PASSE Une femme

Il y a des affaires criminelles qui sont pour nous dures, que quelqu'un veuille sur elles et VEUILLE qu'elles ne s'éloignent pas. Et ce sont naturellement les contribuables qui paient tous les frais de lumière.

Ainsi l'affaire Seneo. Une de coups de théâtre, qui n'est pas du tout coupé dans l'eau, depuis que Seneo viltégiature à l'île de Ré.

On a d'abord accusé un Américain qui, renégatement pris, n'était pas du tout Américain et de sa vie n'avait approché Quémener.

On a ensuite évoqué le mariage du soldat Cuyolon qui affirmait avoir parlé avec Quémener l'hospitalité de l'asile d'aliénés de Niamp. à une époque où il fut reconnu qu'il était à Clermont.

La dernière découverte est celle d'une dame Petit qui, le jour de la condamnation de Seneo, aurait offert à la femme de l'accusé de prouver son innocence en affirmant qu'elle avait rencontré Quémener quelques jours après la date supposée de sa disparition. La dame nie, bien entendu.

Et les commérages continuent. Les plus vraisemblables sont retenus et contrôlés. Chacun veut une nouvelle piste et entretient les plus fins limiers de la Sûreté générale, ainsi que les brigades mobiles parient d'interroger. Si modestes que soient leurs traitements, les policiers cèdent cher à l'État. On assure que les frais de l'affaire Landu dépassent un million de francs.

Pour peu que l'histoire Seneo comporte des implications à l'étranger, à quel chiffre s'arrêterait-elle ?

Encore à me Seneo a-t-elle pris une partie des dépenses à son compte. La pauvre femme est misérablement éprouvée et l'argent qui n'est pas strictement nécessaire à sa nourriture, elle ne s'en prive pas pour écrire, voyager, multiplier les démarches, récompenser les gens qui lui apprennent des nouvelles.

Et quel que soit Seneo on ne peut qu'apprécier une admirable pitié pour le dévouement de cette femme qui se prive de tout, se sacrifie de plus en plus, et se refuse à la moindre dévotion pour sauver son mari.

Si tout ce tracé d'enquêtes et de renseignements n'aboutit à rien, il restera tout de même l'exemple d'une épouse fidèle et confiante jusqu'au bout. Et cela n'est pas inutile.

André FAGE.

le 30 mai le Réveil Illustré commence 'La vengeance de Ralph' Delly

UNE CAUSE DE LA VIE CHÈRE

M. CHATELET, recteur de l'Académie de Lille éprouvant hier, la Croix de la Légion d'Honneur, sur la poitrine de Mme DEGHILAGE, l'institutrice bien connue.



M. CHATELET, recteur de l'Académie de Lille éprouvant hier, la Croix de la Légion d'Honneur, sur la poitrine de Mme DEGHILAGE, l'institutrice bien connue.

UNE INSTITUTRICE ENTRE DANS LA LÉGION D'HONNEUR